

Décision Générale colonial

Décision n° 192 Personnel autochtone

n° 192

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 24 février 1947
Numéro JO n° 2 du 28/02/1947	Date du numéro 28 février 1947

TEXTE INTÉGRAL

Sont inscrits au tableau d'avancement du 1er janvier 1947 les fonctionnaires dont les noms suivent : A) Cadre des plantons. Pour le 6e échelon ; Ahmed Saleh (service zootechnique). Pour le 3e échelon ; Moshein Abdallah (travaux publics) ; Mohamed Djama (P. T. T.): Abdallah A. Cherif (finances). Pour le 2e échelon : Saïd Zeid Houssein (enregistrement). Pour le 4e échelon : Bachir Guedi (service judiciaire). B) Cadre des agents de la sûreté. Pour le 10e échelon de l'emploi de commis ; Moussa Harsen. Pour le 8° échelon de. remploi de, brigadier : Ali Mehad. Pour le 7e échelon de l'emploi d'agent : Kidamy Yousseuf. Pour le 5e échelon de l'emploi d'agent ; Mohamed Aboukari. C) CADRE DES AGENTS ACTIFS DES DOUANES. Pour le 13e échelon de l'emploi de brigadier ; Ahmed Egue. Pour le 6e échelon de l'emploi de préposé : Mohamed Ahmed. Pour le 4e échelon de l'emploi de préposé : Mahmoud Abkar, Moussa Haian, Ahmed Hersi. D) Cadre des infirmiers VÉTÉRINAIRES. Pour le 5e échelon ; Ali Yousseuf. E) Cadre des infirmiers du service de santé. Pour le 9e échelon ; Ahmed Houssa. Pour le 10e échelon : Hassan Ghaleb Pour le 6e échelon : Mohamed Kamil, Ahmed Mohamed Pour le 5e échelon ; Ibrahim Ahmed, Moussa Darar, Kamil Ali, fatma Ibrahim, Fatma Ouarsama, Ali Mohamed Seghir, Hussein Mohamed, Ali Ahmed. Pour le 4e échelon : Abdelkader Moursa.